



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022

Le 10 novembre 2022, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Fabienne BINET, Annie TISSOT et Isabelle PEGAZ TOQUET.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL et Fabrice COCATRIX.

Absents excusés : Mmes Christiane DAUNIS (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET), Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Philippe De PACHTERE), Ghyslaine LESUEUR, Widèd GREVISSE et Fabienne M'TANIOS.

Ms. Eric CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme Fabienne BINET), Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Fabrice COCATRIX) et Benoît CURT (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO).

Madame Annie TISSOT a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 04 novembre 2022 / Nombre de membres en exercice : 19 / Nombre de membres présents : 10 + 6 pouvoirs

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022 : ce compte-rendu est accepté à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

- **INSTITUTIONS : Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie :**

Présentation des rapports 2021 sur le Prix et la Qualité du Service de prévention et valorisation des déchets et sur le Prix et la Qualité du Service eau et assainissement : l'assemblée prend acte des deux rapports.

- **FINANCES**

- **Budget principal : Décision modificative.**

Après une analyse en cours d'année du budget principal 2022, il s'avère que les dépenses liées aux achats de repas pour le restaurant scolaire ont été sous-estimées. En parallèle, les recettes liées aux repas facturés pour les enfants du restaurant scolaire ont, elles aussi, été sous-estimées. Il est donc proposé la décision modificative suivante, acceptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 6042 - Achats prestations de services : + 23 000.00€
- Recettes : 7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement : +23 000.00€

- **Budget Cap Loisirs : Décision modificative.**

En août 2022, la Fédération des Œuvres Laïques 74 a transmis à la commune le solde définitif des comptes 2021. Il s'agit de la différence entre les dépenses engagées par la F.O.L et des acomptes versés par les 4 communes (Marcellaz-Albanais, Etercy, Vallières-sur-Fier et Hauteville-Sur-Fier) participant au budget annexe de Cap Loisirs. La somme à reverser au budget Cap loisirs par la F.O.L s'élève à 36 504.32€. Cette somme sera répartie entre les 4 communes en fonction des effectifs constatés en 2021. Afin de pouvoir clôturer l'année 2021 de la structure Cap Loisirs, il est proposé la décision modificative suivante, acceptée à l'unanimité, au budget 2022 de Cap Loisirs :

Section de fonctionnement :

- Recettes : 7588 – autres produits divers de gestion courante : +36 505.00€
- Dépenses : 65888 – Subvention de fonctionnement – autres : +36 505.00€

- **Partage de la Taxe d'aménagement :**

La mise en œuvre de la loi 2021-1900 du 30/12/2021 oblige les communes concernées à reverser une partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI. Rumilly Terre de Savoie propose une convention qui définit les modalités de partage de la taxe d'aménagement perçue par les communes du territoire. Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette nouvelle répartition.

➤ **URBANISME/FONCIER :**

- **Constitution de deux servitudes publiques au chef-lieu**

Dans le cadre de l'aménagement de l'Ecobourg à Marcellaz-Albanais, par la société TERACTION, il est nécessaire de constituer une servitude de passage public pour piétons de part et d'autre de la rue du Saboti et une servitude de protection du chêne existant. La constitution de ces servitudes est approuvée à l'unanimité par l'assemblée.

- **Régularisation d'un alignement individuel**

Suite à l'arrêté d'alignement individuel n°A2021_58 du 10 décembre 2021 demandé en vue de la division d'une propriété privée cadastrée section AE n°347-348-349, il est nécessaire de régulariser les emprises constatées et de procéder à l'échange de voirie et de terrain au droit de la voie communale n°5 dite route d'Oilly. Cette régularisation est acceptée à l'unanimité.

- **Dossiers en cours**

DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX				
DOSSIER	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
DP 074 161 22 X 0066	TANZILLI Raphaël et VIDALE Cyrielle	736 route du Bondet - Chaunu	construction d'un poolhouse + végétalisation de la toiture du garage	ACCORDÉE le 28/10/2022
DP 074 161 22 X 0072	ENEDIS pour GAEC BIBOLLET	route de Contentenaz - Peignat	poste de transformation électrique pour raccordement d'un projet de production photovoltaïque	ACCORDÉE le 20/10/2022

DP 074 161 22 X 0073	DELORME Cyrille	95 impasse du Faubourg	aménagement d'une chambre au-dessus du garage (régularisation)	ACCORDÉE le 20/10/2022
DP 074 161 22 X 0074	SOCIETE GAN ENERGY pour OUANES Morad	229 route d'Oilly	panneaux photovoltaïques	ACCORDÉE le 20/10/2022
DP 074 161 22 X 0075	MICHAELIAN Stéphane	309 rue du Faubourg	abri à bois	ACCORDÉE le 20/10/2022
DP 074 161 22 X 0076	DOUCET Grégory	1080 route des Combes Faramaz	réfection de la toiture	ACCORDÉE le 28/10/2022
DP 074 161 22 X 0077	LARAVOIRE Audrey	1345 route de Chapeiry les Vorges	piscine	INCOMPLET
DP 074 161 22 X 0078	CHAMINADE Marie	173 chemin du Carillon	centrale photovoltaïque	ACCORDÉE le 28/10/2022
DP 074 161 22 X 0079	VILBOUX Jérôme	199 chemin des Hutins Faramaz	extension	INCOMPLET
DP 074 161 22 X 0080	LOMBART Fabrice	415 route de Chaunu	transformation d'un garage en pièces habitables + apprentis	en cours d'instruction
DP 074 161 22 X 0081	EDF ENR pour OCULI Jean Gabriel	115 rue du Faubourg	centrale photovoltaïque	en cours d'instruction
DP 074 161 22 X 0082	CHAUVIN Philippe	353 chemin du Carillon	pergola	en cours d'instruction

PERMIS DE CONSTRUIRE				
DOSSIER	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
PC 074 161 22 X 0010	TERACTEM et HALPADES	Centre Bourg	Construction de 5 collectifs (65 logements)	ACCORDÉ le 10/11/2022
PC 074 161 22 X 0011	CURT Benoît et DERBOIS Priscillia	370 chemin de Pieuillet	Réhabilitation d'une ancienne colonie de vacances en logement	ACCORDÉ le 10/11/2022
PC 074 161 22 X 0012	SESE Benoît et LEROUGE Jessica	421 route de Chaunu	Piscine + pool house	ACCORDÉ le 08/11/2022
PC 074 161 19 X 0028 - M02 Modificatif	AUBERT Romain et CORREARD Céline	1609 route de Contentenaz	Enrochement, mur de soutènement	en cours d'instruction

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 21h45.

A Marcellaz-Albanais, le 25 novembre 2022.

Le Maire, Jean-Pierre LACOMBE	La secrétaire de séance, Annie TISSOT
--------------------------------------	--